

# La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisse Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglange • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-les-Mines • Yutz • Zoufftgen



© Guillaume Ramon

## Édito

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les exploitants et les pouvoirs publics à réviser le dispositif de protection des personnes. L'extension du rayon du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de 10 à 20 km permet d'améliorer la réactivité des acteurs de la sécurité (communes, préfectures...) et de mieux préparer les populations à réagir en cas d'alerte nucléaire. Cet élargissement permet d'entretenir une culture du risque nécessaire pour acquérir les bons réflexes et les bons comportements non seulement face au risque nucléaire, mais aussi à d'autres, qu'ils soient industriels ou naturels. Ces 20 km représentent un périmètre de planification immédiate, mais bien évidemment, cela ne signifie pas que rien ne sera fait en matière de protection des populations au-delà de cette distance, chaque cas pouvant être spécifique. Cela permet aux pouvoirs publics de prévoir et de s'organiser pour prendre les mesures qui s'imposent, si nécessaire. Des réunions d'information ont été organisées par les préfectures à destination des maires entre avril et juin 2019 sur les territoires de Metz, Thionville et Forbach-Boulay. Le rôle des élus est – notamment – de sensibiliser les populations, en particulier les responsables d'établissements recevant du public, à l'importance de retirer les comprimés d'iode stable (qui protègent la glande thyroïde) et de relayer l'information sur leur mise à disposition et leurs modalités de retrait. Des réunions d'information publiques seront organisées à cet effet à l'automne. En outre, les communes auront l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Il s'agit d'élaborer l'organisation et les mesures prises par les communes pour alerter, informer et soutenir les populations. Par ailleurs, la Commission Locale d'Information de Cattenom va mener toutes les initiatives qu'elle jugera utiles pour favoriser la sensibilisation et la mobilisation des populations.

**Rachel Zirovnik**  
Vice-Présidente de la CLI  
Vice-Présidente du Département  
Maire de Mondorff

## À LA UNE ●●●

# Services à l'industrie L'innovation au service de la sécurité

Le CNPE de Cattenom et l'Institut de Soudure de Yutz poursuivent leur collaboration de longue date relative aux prestations de contrôles non destructifs (CND). Avec des solutions pour éprouver la qualité et la conformité des équipements sur l'ensemble du parc français.

**A** lors que l'assistance technique en soudage et en métallurgie est l'activité historique du Groupe Institut de Soudure – auquel appartient l'entité de Yutz – dans le secteur nucléaire, l'offre du Groupe s'est étoffée autour du suivi en service des installations. Ses équipes sont à même de travailler en milieu relativement dosant (instrumentation du cœur du réacteur, adaptateurs, couvercles de cuve...) pour effectuer des contrôles conventionnels et multi-éléments, y compris sur des zones inaccessibles ou des matériaux non métalliques.

### Une traçabilité complète des CND

Par exemple, l'utilisation conjointe à Cattenom de sources Se75, des atténuateurs de rayonnement GAMMAPROX® brevetés par l'Institut de Soudure et des protections biologiques suspendues a permis de faire coïncider un chantier critique de retubage du condenseur en 3x8 avec les tirs de radiographie industrielle sur le réchauffeur AHP, situé à proximité dans la salle des machines. Quatre jours sur le temps d'arrêt global ont été gagnés grâce à cette coactivité. Le kit d'équipements GAMMAPROX® va également être déployé sur le CNPE de Paluel. Autre solution de traçabilité innovante pour sécuriser et optimiser les CND : BE-tag®. Auparavant, les procédures de repérage et de marquage des soudures avant la

radiographie s'effectuaient manuellement. Expérimenté avec succès sur les sites d'Areva et d'ITER Organization, Be-tag® automatise ces actions grâce à des étiquettes couplées à des puces RFID et facilite la localisation des soudures radiographiées.

En outre, le Groupe dispose de moyens techniques de développement de procédés de contrôle et de monitoring de structures de géométrie complexes avec la plateforme CND et Maintenance industrielle à Yutz/Thionville mise en place en collaboration avec Iseetech (Institut supérieur européen de l'entreprise et de ses techniques).



# Sûreté nucléaire

## Le PPI élargi à 20 km

La nouvelle doctrine d'État en matière de sûreté nucléaire étend le périmètre des Plans Particuliers d'Intervention à 20 km autour des centrales au lieu de 10. Ce qui va changer.

### Pas de risque supplémentaire

Les centrales nucléaires sont soumises à des Plans Particuliers d'Intervention (PPI). Dans un périmètre de 10 km, ils régissent l'organisation des différents acteurs lors d'un accident en se basant sur le scénario le plus défavorable. Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, l'État a décidé d'étendre ce périmètre de 10 à 20 km. **Cette nouvelle directive ne signifie pas que le risque est plus important, mais que la préparation aux mesures de gestion de crise est renforcée.**

### 112 communes pour le CNPE de Cattenom

41 communes, soit 105 000 habitants, relèvent aujourd'hui du PPI de la centrale de Cattenom. Suite à son élargissement à 20 km, elles seront 112 (plus de 300 000 habitants). Le nouveau périmètre s'étendra d'Audun-le-Tiche à Talange et de Waldwisse à Aumetz. Les communes non soumises à un Plan Communal de Sauvegarde (50 % des communes dans le périmètre des 20 km) auront l'obligation d'en élaborer un dans les deux ans. Les PCS préparent et organisent les communes pour faire face aux situations d'urgence. La prise en compte du risque nucléaire se traduira par des consignes particulières, qui devront être fournies à la population : localisation des centres de regroupement, modalités d'évacuation...

### Des consignes à venir

Au mois de juin, les personnes résidant dans les 71 nouvelles communes concernées par le PPI recevront un courrier, détaillant les consignes à appliquer en cas d'accident. Elles devront notamment se fournir en comprimés d'iode stable (destinés à protéger la glande thyroïde), qui seront à ingérer, sur ordre du Préfet, en cas d'accident. Des bons de retrait en pharmacie leur seront envoyés à l'automne (voir tableau ci-dessous).

### Deux périmètres de 2 et 5 km

La nouvelle doctrine repose sur deux autres périmètres :

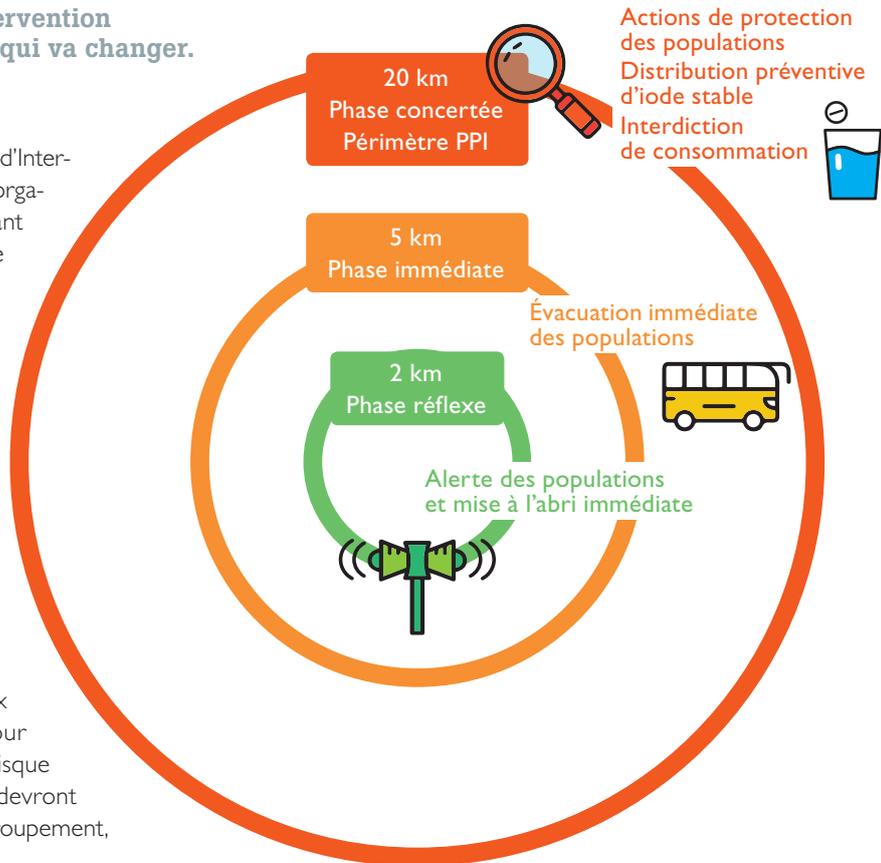
- Un rayon de 2 km pour la mise à l'abri des populations : phase réflexe par le CNPE dès le déclenchement de l'alerte en cas de rejets immédiats.
- Un nouveau rayon de 5 km pour l'évacuation immédiate des populations :

cette phase « immédiate » serait déclenchée par la préfecture. Dans les deux rayons, les habitants devront consommer exclusivement les aliments stockés chez eux. L'eau du robinet restera consommable. En complément des mesures planifiées dans le Plan Particulier d'Intervention, la préfecture conserve la possibilité de décider tout type de mesure de protection des populations sur l'ensemble du département, au-delà des 20 km.

### Quid de l'urbanisme ?

Seule la zone des 2 km autour de la centrale de Cattenom est soumise à des servitudes en matière d'urbanisme.

L'extension du périmètre du PPI à 20 km ne modifie pas cette disposition. **Le nouveau PPI sera approuvé par arrêté préfectoral au début du second semestre 2019.**



DATE	ACTION – CAMPAGNE D'IODE
2 <sup>nde</sup> quinzaine de février	Lancement de la campagne d'iode avec l'envoi de deux courriers d'information : - aux maires concernés - aux pharmaciens situés dans la zone 10-20 km.
2 <sup>nde</sup> quinzaine de mars	Remise à EDF d'un kit de communication pour distribution aux maires concernés.
D'avril à juin	Réunions d'information des maires à l'initiative de la préfecture et en collaboration avec EDF, l'ASN, le Département et la CLI.
Juin	Réunion d'information technique des professionnels de santé organisée par EDF + courrier d'annonce « officielle » du ministère aux riverains de leur appartenance au PPI.
Septembre / octobre	Courrier du ministère invitant les riverains à retirer les comprimés d'iode en pharmacie + réunions publiques à l'initiative des maires avec l'appui de la préfecture et des services techniques.

# Bilan et perspectives

Alors que la troisième visite décennale de l'unité de production n° 2 a eu lieu en 2018, mobilisant près de 3 000 intervenants, la centrale de Cattenom se prépare cette année à trois arrêts programmés.



### 2018 : une année de forte activité en maintenance

L'année 2018 a été marquée par une opération de maintenance et de contrôle de grande envergure : la troisième visite décennale de l'unité de production n° 2 (voir La lettre de la CLI n° 18). Celle-ci a passé avec succès les trois étapes incontournables que sont l'épreuve hydraulique du circuit primaire, l'inspection approfondie de la cuve du réacteur et le test d'étanchéité de l'enceinte du bâtiment réacteur. Cette visite décennale a aussi été l'occasion de rénover et de moderniser les installations et d'apporter des améliorations supplémentaires en matière de sûreté, dont certaines demandées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) après le retour d'expérience de l'accident de Fukushima. Près de 3 000 intervenants ont été ainsi mobilisés entre le 26 mai et le 14 octobre.

En 2018, la centrale a également connu deux arrêts – unités n° 1 et 3 – pour rechargement du combustible et maintenance courante.

### Une amélioration continue de la sûreté sous le contrôle de l'ASN

À 24 reprises, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a inspecté la centrale, dont huit fois de manière inopinée.

44 événements significatifs sûreté de niveau 0 sur l'échelle INES – qui compte sept échelons – et quatre événements de niveau 1 (révéla-

## Chiffres-clés

- ✓ **30,95** milliards de kWh produits (65 % des besoins en consommation du Grand Est)
- ✓ **24** inspections de l'ASN, dont **8** inopinées
- ✓ **16 314** visiteurs accueillis

teurs d'une anomalie) ont été déclarés. L'ASN note une performance dans la moyenne du parc EDF, mais avec un besoin de renforcer le contrôle des gestes techniques des intervenants, compte tenu d'un retrait en matière d'exploitation et de maintenance marqué par plusieurs arrêts fortuits liés à des non-qualités de maintenance en 2018. En 2018, sept événements significatifs radioprotection de niveau 0 et deux événements significatifs environnement ont également été enregistrés. L'ASN souligne une dynamique positive depuis 2017 dans le management en matière de radioprotection et sécurité au travail et des résultats stables s'agissant de la protection de l'environnement.

### 2019 : trois arrêts programmés

Trois arrêts programmés vont rythmer 2019 pour les unités de production n° 4 (janvier), 1 (mai) et 3 (juillet). Ces visites partielles permettent le rechargement du combustible et des interventions de contrôle et de maintenance telles que le contrôle des manchettes thermiques du couvercle de la cuve, le remplacement des réchauffeurs en salle des machines ou encore le nettoyage préventif des générateurs de vapeur. Des modifications sont également réalisées sur les installations pour rehausser le niveau de sûreté.

## LE CHIFFRE 20

C'est le périmètre du nouveau PPI. Cette évolution est cohérente avec les recommandations de l'approche des associations d'autorités de sûreté et de radioprotection européennes (HERCA et WENRA). Un accident de l'ampleur de celui de Fukushima en Europe pourrait avoir des conséquences au-delà des frontières du pays touché. HERCA et WENRA notent l'efficacité des dispositifs bilatéraux en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence qui ont été établis dans les pays européens depuis de nombreuses années et qui sont régulièrement testés. Toutefois, au vu des écarts notables apparaissant entre les actions de protection prévues et les critères utilisés dans les différents États, elles visent, avec leur approche, à améliorer la cohérence de la gestion des accidents nucléaires qui affecteraient plusieurs pays.

## Emploi et formation

En 2018, la centrale de Cattenom a dispensé 130 000 heures de formation à son personnel et accueilli 54 nouveaux collaborateurs. 1 349 salariés EDF et 795 prestataires permanents travaillent au quotidien sur le site. En 2018, le CNPE a engagé 158,3 millions d'euros dans ses travaux de maintenance courante, dont 31,9 confiés aux entreprises locales et régionales.

## Trois événements significatifs de niveau 1

En janvier et février, le CNPE de Cattenom a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire deux événements significatifs sûreté (ESS) et un événement significatif radioprotection (ESR) de niveau 1. Aucun impact sur la sûreté des installations ou la santé des salariés n'est à déplorer.

- Les moteurs diesel de secours assurent l'alimentation électrique des systèmes de sauvegarde de l'installation en cas de perte de l'alimentation électrique principale. Le 28 décembre 2018, lors d'un essai, l'un des deux moteurs de l'unité n° 3 est parti en survitesse puis s'est arrêté automatiquement. Un amas de graisse durci a en effet bloqué une vanne et perturbé le démarrage du moteur.

**Pourquoi un ESS de niveau 1 ?** À cause de la détection tardive de cet événement : le moteur n'était potentiellement plus disponible depuis le dernier essai, réalisé le 2 novembre.

**Axes pour le retour d'expérience :** L'identification des raisons du durcissement de la graisse et l'inspection des vannes des autres diesels.

- Les circuits d'injection de secours permettent, en cas d'accident, d'introduire de l'eau borée dans le circuit primaire

du réacteur afin d'assurer le refroidissement du cœur. Le 8 février 2019, lors d'un arrêt de maintenance, les équipes de la centrale ont identifié un défaut sur le dispositif de graissage d'une pompe située sur l'un des deux circuits d'injection de secours de l'unité n° 4.

**Pourquoi un ESS de niveau 1 ?** Le fonctionnement de la pompe ne pouvait être garanti dans la durée.

**Axes pour le retour d'expérience :** la vérification des autres pompes.

- Le 22 février 2019, un intervenant dans la partie nucléaire des installations a subi une contamination externe à l'avant-bras. Les analyses ont démontré que l'exposition à laquelle il avait été soumis était inférieure à la limite annuelle réglementaire. En conséquence, il n'a pas eu besoin de suivi particulier.

**Pourquoi un ESR de niveau 1 ?** Le quart de la limite réglementaire annuelle a été dépassé.

## Réunion publique

La prochaine réunion de la Commission Locale d'Information sera ouverte au public. Rendez-vous le jeudi 7 novembre à 14 heures au Département de la Moselle, en salle des Délibérations.



© Dpt 57 - Direction de la Communication

**La lettre de la CLI dans les mairies et EPCI.** La Lettre de la CLI du CNPE de Cattenom est désormais uniquement disponible dans les mairies et EPCI du PPI. Vous pouvez consulter ou télécharger tous les numéros, accessibles également en allemand, sur le site du Département de la Moselle. [www.moselle.fr/cli](http://www.moselle.fr/cli)

La lettre de la CLI - N° 19 - 1<sup>er</sup> semestre 2019. Éditée par le Département de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef: Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle. Conception éditoriale et graphique, rédaction: TEMA6TM, 03 87 69 89 06. Impression: Imprimerie Départementale. N° ISSN: en cours. Dépôt légal: mai 2019. Tirage: 3 000 exemplaires.



## Les membres de la CLI

### Avec voix délibérative

■ **Élus** | Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle | Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est, Conseillère Départementale du canton de Metzervisse | Dr Khalifé KHALIFE, Conseiller Régional | Pierre ZENNER, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse | Pauline LAPOINTE-ZORDAN, Conseillère Départementale du canton de Thionville, Vice-Présidente du Département | Olivier RECH, Conseiller Départemental du canton de Thionville | Rachel ZIROVNIK, Conseillère Départementale du canton de Yutz, Vice-Présidente du Département et de la CLI de Cattenom | Patrick WEITEN, Conseiller Départemental du canton de Yutz, Président du Département | Katia MULLER, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville | Laurent STEICHEN, Conseiller Départemental du canton de Bouzonville, Vice-Président du Département.

■ **7 représentants de la CC de Cattenom et Environs** | Katia GENET-MAINCION, Vice-Présidente, Maire de Berg-sur-Moselle | Denis BAUR, Vice-Président, Maire de Kanfen | Guy KREMER, Maire de Boust | Jean WAGNER, Maire de Gavisse | Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, Maire de Fixem | Justin CONRADT, Maire de Breistroff-la-Grande | Gérard GUERDER, Vice-Président, Maire de Rodemack.

■ **5 représentants de la CA Portes de France - Thionville** | Patrick LUXEMBOUGER, Vice-Président, Maire de Terville | Henri BOGUET, Vice-Président, Maire de Fontoy | Marc FERRERO, Assesseur, Maire d'Havange | Patrick BECKER, Vice-Président, Maire de Kuntzig | Jean KLOP, Vice-Président, Maire de Manom.

■ **3 représentants d'autres territoires** | Jean KIEFFER, CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner | Jean-Luc NIEDERCORN, CC Bouzonvillois Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen | Bernard ZENNER, Commune de Cattenom, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Cattenom.

■ **4 représentants d'associations de protection de l'environnement** | Patrice COSTA, Institut Européen d'Écologie | Dr Bernard PY, Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle (ASVM) | Marc TABOURET, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie (CLCV) | Marcel PHILIPPON, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique.

■ **4 représentants des organisations syndicales de salariés** | Daniel TROUILLOT, Union départementale CFE-CGC de la Moselle | Patrick MANGENOT, Union départementale CFDT de la Moselle | Jean-Luc HAGEN, Union départementale CGT de la Moselle | Stéphane VOGEL, Union départementale des Syndicats FO de la Moselle.

■ **6 personnes qualifiées et représentants du monde économique** | Marc HOUVER, Directeur Général des Services Départementaux | Colonel VALLIER, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle | Anne RIBAYROL-FLESCHE, membre de la Commission « Énergie » du Conseil Économique, Social et Environnemental, désigné par son assemblée | Serge FEBVRE, représentant du milieu industriel désigné par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services territoriale de Moselle | Marie-Laurence HERFELD, représentante de la profession agricole désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle | Dr Jean-Paul MERLIN, représentant du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.

### Avec voix consultative

■ **2 représentants des services de l'État** | Thierry BONNET, Sous-Préfet de Thionville | Sylvain GENY, Chef du SIDPC.

■ **1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine** | Lamia HIMER, Déléguée territoriale pour la Moselle.

■ **2 représentants de l'exploitant** | Thierry ROSSO, Directeur du CNPE | Antoine FRENOY, Directeur de la Communication du CNPE.

■ **2 représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)** | Hervé VANLAER, Délégué territorial | Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg.

### Avec statut d'observateur

■ **8 membres observateurs issus de la Grande Région** | Andreas LUDWIG, Adjoint au Maire de Trèves, et Günther SCHATZ, Landrat du Landkreis Trèves-Saarburg | Daniela SCHLEGEL-FRIEDRICH, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern, et Thomas SEILNER, Agent du ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre | Luc FELLER, Haut-Commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de Luxembourg, et Dan BIANCALANA, Échevin de la Ville de Dudelange et représentant du SYVICOL | Jean-Paul DONDELINGER, Bourgmestre de la Commune d'Aubange, et Stéphane COOLS, ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal de la Wallonie.

■ **2 membres observateurs permanents** | Didier OSSEMOND, Président du GIM'Est | Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg.